PRENDRE SOIN DES PERSONNES DONT LE TRAVAIL EST DE S'OCCUPER DES AUTRES

Mettre fin à l'exploitation de la main-d'œuvre domestique



RÉSUMÉ

Octobre 2026
Dana Abed, Leena Patel & Amita Pitre

OXFAM

Résumé

Alors que le travail de soin fait vivre les foyers, les sociétés et les économies, celles et ceux qui l'exercent contre rémunération font partie de la main-d'œuvre la moins protégée au monde. Les travailleuses et travailleurs domestiques représentent 25 % de la main-d'œuvre mondiale du secteur du soin. L'OIT prévoit que 2,3 milliards de personnes, soit une personne sur cinq dans le monde, auront besoin de soins d'ici 2030[i]. Le présent document soutient que le travail domestique est un travail à part entière, et qu'il est indispensable. Il faut donc que les États reconnaissent le soin comme un droit humain et un bien public, et non comme une responsabilité circonscrite à la sphère privée ou une simple marchandise.

L'exploitation est structurelle. Une employée sur 11 exerce un emploi domestique rémunéré[ii], mais son travail est dévalorisé et marginalisé sur le plan légal. Environ 79 % des travailleuses domestiques occupent un emploi informel[iii] et gagnent 56 % du salaire moyen[iv] (moins d'un tiers dans les pays à revenu faible et intermédiaire). Seulement 6 % de la main-d'œuvre domestique bénéficie d'une couverture complète de protection sociale[v]. Seuls 40 pays ont ratifié la Convention n° 189 de l'OIT[vi]. Les avancées réalisées en Uruguay, en Afrique du Sud et en Colombie sont bien réelles, mais elles sont fragilisées par une application insuffisante de la législation.

L'héritage colonial est déterminant quant au profil des personnes qui exercent ce travail. Les personnes migrantes représentent environ 15 % de la main-d'œuvre domestique (11,6 millions)[vii], et les femmes racisées, autochtones, afro-descendantes et dalits sont surreprésentées. Dans 17 pays à revenu élevé, les travailleuses du soin migrantes gagnent 57 % de moins que le groupe de comparaison[viii]. Le système de kafala et les visas liés à l'employeur accentuent la dépendance : en subordonnant le statut légal d'une travailleuse ou d'un travailleur à un employeur unique, ils l'empêchent d'échapper à des conditions de travail abusives sans risquer de perdre son droit de séjour, ce qui rend l'exploitation d'autant plus facile à perpétuer.

Les politiques économiques néolibérales alimentent cette exploitation. L'austérité et les ajustements structurels affaiblissent les services publics de soins et poussent les femmes vers le travail précaire et la migration, tandis que des États comme le Sri Lanka encouragent l'emploi à l'étranger pour les transferts de fonds qu'il génère, à hauteur de 7,8 milliards de dollars en 2025[ix]. Les plateformes numériques renforcent ce modèle. Le nombre de plateformes de taxi, de livraison, de soins à domicile et de ménage est passé de 128 à plus de 650 entre 2010 et 2025[x] ; celles-ci assimilent les personnes qui travaillent pour elles à de la main-d'œuvre indépendante et prélèvent des commissions pouvant atteindre 30 %. Selon Fairwork, seules 20 à 25 % des plateformes respectaient les normes minimales et 2 à 8 % des normes plus élevées, tandis que la valeur créée profite aux investisseurs et aux sociétés de capital-investissement[xi].

L'organisation des travailleuses et travailleurs domestiques, sous la houlette de la Fédération internationale des travailleurs domestiques, a permis l'adoption de la Convention n° 189 de l'OIT et a fait pression en faveur de normes ultérieures, dont les

conventions n° 190 et n° 193, tandis que l'avis consultatif n° 31 rendu en 2025 par la Cour interaméricaine des droits de l'homme reconnaît désormais le soin comme un droit humain[xii]. Pourtant, ces mouvements font face à la répression, les États et les employeurs recourant aux contrôles migratoires et au droit pénal pour faire de l'organisation collective une démarche trop risquée. Les syndicats qui soutiennent les travailleuses et travailleurs migrant·es sont dissous, les travailleuses et les travailleurs qui s'expriment publiquement peuvent voir leur visa annulé et risquent l'expulsion. Les personnes qui fuient des situations d'abus peuvent être signalées comme « fugitives » et poursuivies pénalement, tuant dans l'œuf toute velléité d'action collective.

[i] Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD) (2023), IDWF Statement for the International Day of Care and Support. https://idwfed.org/calls-to-action/global-calls-to-action/idwf-domestic-work-is-care-work/

[ii] OIT (2023), Les travailleurs domestiques sur la voie du travail décent. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_protect/%40protrav/%40travail/documents/publication/wcms_885398.pdf

[iii] WIEGO, *Domestic Workers in the World: A Statistical Profile*, Cahier statistique WIEGO n° 32 (2022), https://www.wiego.org/wp-content/uploads/2022/06/WIEGO_Statistical_Brief_N32_DWs%20in%20the%20World.pdf

[iv] F. Bonnet et al. (2022), *Domestic Workers in the World*. Op. cit. https://www.wiego.org/wp-content/uploads/2022/06/WIEGO_Statistical_Brief_N32_DWs%20in%20the%20World.pdf

[v] OIT (2023), Les travailleurs domestiques sur la voie du travail décent. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_protect/%40protrav/%40travail/documents/publication/wcms_885398.pdf

[vi] OIT (non daté), Ratifications de C189 - Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=NORMLEXPUB:11300:0::NO::P11300_INSTRUMENT_ID:2551460

[vii] OIT (2015), ILO global estimates on migrant workers: Results and methodology. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_436343.pdf

[viii] N. Lightman (2023), Converging economies of care? Immigrant women workers across 17 countries and four care regimes. *Journal of Industrial Relations* 66(1): 79–103. https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/00221856231221639

[ix] Daily FT (6 janvier 2026), Sri Lanka records highest-ever workers' remittances at $ 7.8 b in 2025. https://www.ft.lk/front-page/Sri-Lanka-records-highest-ever-workers-remittances-at-7-8-b-in-2025/44-786581

[x] OIT (2026), Digital Labour Platforms: Number of platforms and workers. https://www.ilo.org/sites/default/files/2026-02/Research%20Brief_Digital%20labour%20platforms_Number%20of%20platforms%20and%20workers.pdf

[xi] Fairwork Annual Report 2023: State of the Global Platform Economy. https://fairwork.oii.ox.ac.uk/wp-content/uploads/sites/11/2024/02/Fairwork-Annual-Report-2023.pdf

[xii] Fédération internationale des travailleurs domestiques, « À propos de nous : Notre histoire », https://fr.idwfed.org/about-us/ ; Organisation internationale du travail, « The Founding Congress of the International Domestic Workers' Federation (IDWF) », Montevideo, 26-28 octobre 2013, https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_protect/%40protrav/%40migrant/documents/newsitem/wcms_232879.pdf